



JOINDRE LE GESTE À LA PAROLE :

UN GUIDE PRATIQUE
SUR LA RÉCONCILIATION
À L'INTENTION DES
SECTIONS LOCALES DU SCFP

SCFP

Le SCFP prône la réconciliation et la justice pour les peuples autochtones. C'est pourquoi nous demandons à tous les gouvernements du Canada de mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Notre syndicat a aussi le devoir d'agir pour faciliter la réconciliation. Nous devons donc continuer à tisser des relations respectueuses avec les Autochtones au sein de notre syndicat, dans l'ensemble du mouvement syndical, sur nos lieux de travail et dans nos communautés.

Le présent guide fournit aux membres du SCFP des ressources pour mieux reconnaître la présence de membres autochtones au sein de notre syndicat et favoriser leur inclusion. Il aidera aussi les sections locales à prendre des mesures concrètes pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones.

DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

Historiquement, les infrastructures et les services destinés aux peuples autochtones sont sous-financés au Canada. Cette négligence chronique des gouvernements est source d'injustice et de crises dans les communautés autochtones. C'est pourquoi l'une des priorités du SCFP en matière de réconciliation consiste à plaider pour de meilleurs services publics pour les peuples autochtones, notamment :

- de l'eau potable
- de bonnes écoles et de la formation continue de qualité
- des soins de santé accessibles et de qualité dans les communautés autochtones
- des services sociaux justes et comparables

Les peuples autochtones méritent d'avoir accès aux mêmes infrastructures et services publics de qualité que les autres Canadiens. Les communautés autochtones, qu'elles soient situées sur des réserves, hors réserve ou en milieu urbain, ont aussi le droit de contrôler les services sur lesquels leurs citoyens comptent.

Nous devons réclamer un accès juste et égal aux services publics pour tous les Autochtones.

PAS DE RÉCONCILIATION POSSIBLE SANS QUE LA DÉCLARATION DE L'ONU SOIT RECONNUE

La Commission de vérité et réconciliation du Canada estime que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) est le cadre qui permettra la réconciliation. La Commission l'a utilisé comme cadre directeur, autant pour son rapport que pour ses 94 appels à l'action. Les appels à l'action 43 à 49 exhortent tout particulièrement les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les administrations municipales, à reconnaître la DNUDPA et à l'enchâsser dans la législation canadienne.

Bien que la Déclaration ne soit pas juridiquement contraignante, c'est l'instrument international le plus complet en ce qui concerne les droits individuels et collectifs des peuples autochtones canadiens et étrangers. Elle oriente les relations de coopération avec les peuples autochtones et aborde un large éventail de droits à la culture, à l'identité, à la langue, à la santé et à l'éducation.

La DNUDPA a pour principe directeur le « consentement libre, préalable et éclairé ». Qu'il s'agisse de l'aménagement du territoire ou de l'extraction de ressources sur des territoires traditionnels, ou encore de modifications aux lois qui affectent la vie des peuples autochtones, la Déclaration indique clairement que les peuples autochtones ont le droit de participer sérieusement aux décisions qui affectent leurs terres, leurs territoires, leur langue, leur culture et leur mode de vie. Concrètement, cela signifie qu'ils ont le droit de dire « non » aux actions du gouvernement et de l'industrie susceptibles de nuire à leur langue, à leur culture et au bien-être de leurs communautés.

Pour plus d'informations sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, consultez le site UN.org.

RECONNAÎTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES AU SEIN DE NOTRE SYNDICAT

Il existe de nombreuses manières de reconnaître les peuples autochtones et de favoriser l'inclusion des Autochtones dans les conférences, les congrès et les autres activités du SCFP. Les sections locales peuvent demander à un aîné autochtone d'effectuer une cérémonie ou inviter un chef ou un autre représentant local à prendre la parole pour reconnaître le territoire autochtone où se déroule l'activité du SCFP.

Pour chacune de ses options, il y a des protocoles culturels différents à respecter. De plus, certaines options ne sont pas appropriées à toutes les situations. Chaque nation autochtone a ses propres protocoles, bien qu'on y retrouve certains principes généraux.



Principes généraux sur les protocoles des nations autochtones

Les aînés

Dans de nombreuses cultures autochtones, il est de coutume de commencer une réunion ou un autre type de rassemblement par une cérémonie animé par un aîné ou, plus rarement, par un porteur de savoir ou par quelqu'un jouant un rôle culturel similaire. C'est l'aîné qui détermine la cérémonie qui convient à la situation. Il ne revient pas aux autres de suggérer ou de dicter à l'aîné la cérémonie à tenir. Ce serait inapproprié.

Protocole pour demander à un aîné d'effectuer une cérémonie :

- Contactez l'aîné ou son assistant pour vérifier s'il est disponible. Si vous ne connaissez pas les protocoles de l'aîné, c'est le moment de vous renseigner. Certains aînés refusent d'assister à une activité où on sert de l'alcool. Assurez-vous donc de l'en informer à l'avance.
- L'offrande de tabac n'est pas universelle. De nombreux peuples autochtones ont des coutumes et des protocoles différents. On a le droit de se renseigner sur les protocoles et l'offrande appropriée auprès de l'aîné ou de son assistant.
- Faites une invitation formelle à l'activité, en confirmant l'heure et la date. Profitez-en pour informer l'aîné sur le SCFP et les détails de l'activité. Traditionnellement, cela se fait en personne, avec une offrande de tabac. La plupart des aînés acceptent un appel téléphonique qui sous-entend que le tabac sera offert avant l'activité.
- Pour offrir le tabac, on le tient dans la main gauche, qu'on tend en direction de l'aîné. La personne qui offre le tabac doit formuler précisément sa demande à l'aîné. Lorsque l'aîné a compris la demande, il accepte le tabac.
- La participation de l'aîné devrait être le premier point à l'ordre du jour. L'animateur peut prononcer un mot de bienvenue, mais l'aîné doit être le premier orateur au programme.
- Lorsque l'aîné a terminé, il est de coutume de lui offrir un cadeau. Cela se fait en privé, en coulisses, et doit inclure ses honoraires.
- De plus, si on sert de la nourriture à l'activité, l'aîné doit être servi en premier.

Chefs et autres représentants

On peut aussi inviter un chef ou un autre représentant de la nation autochtone habitant le territoire sur lequel se tient la réunion. L'intérêt face à ce type d'invitation varie grandement selon le chef et le conseil autochtone : certains se réjouissent de cette opportunité, d'autres la considèrent comme une imposition. Le choix des représentants invités peut aussi soulever des problèmes de légitimité et d'autorité. En effet, de nombreux territoires sont partagés, et certaines nations sont divisées entre des structures de direction traditionnelles et des structures de direction mandatées par les gouvernements coloniaux.

Lorsqu'on invite un chef ou un autre représentant, on ne devrait jamais lui demander de nous « accueillir sur son territoire », à moins que le SCFP ait suivi les protocoles appropriés pour demander la permission d'entrer sur son territoire. Pour la plupart des nations autochtones, il s'agit d'un long processus d'établissement de relations. Plusieurs ne l'entreprendront pas avec une organisation non gouvernementale.

Pour inviter un chef ou un autre représentant, l'offrande de tabac n'est pas requise. On doit traiter ces personnes comme on le ferait pour un autre invité ou représentant gouvernemental, comme un premier ministre ou un maire.

Il est préférable que ces invitations soient lancées dans le contexte d'une relation déjà établie entre le SCFP et la communauté autochtone, par exemple en travaillant en coalition sur des questions d'intérêt commun, comme l'accès aux services publics, à l'eau potable et à des conditions de travail décentes. Les membres du SCFP et les sections locales qui agissent de manière solidaire pour soutenir les luttes autochtones visant par exemple à protéger les terres et les voies navigables, peuvent aussi contribuer à la solidité de cette relation.

LA RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

La reconnaissance du territoire avant le début des réunions et des rassemblements est devenue pratique courante. Celle-ci vise à reconnaître les nations autochtones sur le territoire desquelles se tient l'activité et à sensibiliser les gens à la présence d'Autochtones sur ce territoire. On peut aller plus loin que la simple reconnaissance du territoire en racontant une partie de l'histoire du peuple et de ses relations avec les colons, puis en reconnaissant que ce peuple occupe toujours le territoire et continue à souffrir des effets du colonialisme.

Lors de la reconnaissance du territoire, il est respectueux d'utiliser le nom traditionnel de la nation autochtone.

Consultez ces ressources pour savoir sur quel territoire vous vous trouvez :

- **Sur le web : territoire-traditionnel.ca**

Le site *Territoire traditionnel* est une ressource pédagogique à but non lucratif sur les territoires et les terres autochtones cédées en vertu d'un traité. Il est géré par des Autochtones. On y trouve une carte interactive et un guide pour rédiger sa propre reconnaissance territoriale.

- **Votre centre d'amitié local**

Les centres d'amitié sont des organisations dirigées par des bénévoles et gérées localement. Ils offrent des programmes et des services essentiels aux populations autochtones urbaines. Ils sont souvent en mesure de donner des conseils sur le territoire à reconnaître. Les centres d'amitié dépendent souvent de bénévoles et d'un financement limité, il est donc approprié de faire un don pour les remercier de leur aide. **Trouvez votre centre d'amitié local au nafc.ca.**

- **Les conseils autochtones du SCFP**

Composé de membres autochtones du SCFP, le Conseil national des Autochtones du SCFP défend les droits de tous les travailleurs autochtones au sein de notre syndicat et de nos communautés. Les représentants au Conseil national des Autochtones et aux conseils provinciaux peuvent souvent aider à résoudre les questions relatives à la reconnaissance territoriale et aux protocoles des aînés. Votre conseiller syndical en droits de la personne pourra également vous aider à contacter un représentant. **Pour plus d'informations sur le Conseil national des Autochtones du SCFP, consultez le scfp.ca.**

LE SCFP ET LES APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

« C'est l'éducation qui nous a mis dans ce pétrin [...], mais l'éducation est la clé de la réconciliation. »

- Sénateur Murray Sinclair, président de la Commission de vérité et réconciliation

Pour favoriser la réconciliation avec les peuples autochtones, la Commission de vérité et réconciliation a lancé 94 appels à l'action. Ces recommandations offrent des mesures bien concrètes que les gouvernements, les entreprises, les industries, les établissements d'enseignement, les établissements de services publics et les citoyens du Canada peuvent mettre en œuvre pour s'attaquer aux séquelles causées par les pensionnats autochtones.

Ces 94 appels à l'action se trouvent sur le site Web du Centre national pour la vérité et la réconciliation au nctr.ca.

Bien que de nombreux appels à l'action se concentrent sur des mesures à prendre par les gouvernements, il y en a un qui interpelle particulièrement les sections locales du SCFP :

Appel à l'action 57

Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même qu'aux administrations municipales de s'assurer que les fonctionnaires sont formés sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui a trait à l'histoire et aux séquelles des pensionnats, à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, aux traités et aux droits des Autochtones, au droit autochtone ainsi qu'aux enseignements et aux pratiques autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement des différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

En tant que travailleurs du secteur public, nous avons la responsabilité d'en apprendre davantage sur les peuples autochtones. Il y a beaucoup à apprendre, y compris l'histoire et la culture autochtones, les défis et les difficultés auxquels font face les communautés autochtones, l'importance de nos relations découlant des traités et l'héritage des pensionnats et des autres formes de colonialisme.

Que peut faire votre section locale pour répondre à l'appel à l'action 57?

- À la table de négociations ou dans le cadre d'autres processus syndicaux-patronaux, discutez avec votre employeur de la formation et de l'éducation sur les peuples autochtones qu'il compte offrir.
- Encouragez et parrainez les membres à s'inscrire à l'un des ateliers sur les peuples autochtones offerts par le service d'éducation syndicale du SFCP :
 - > *Sensibilisation à la réalité autochtone*
 - > *Cours pour personnes déléguées syndicales : Solidarité avec les travailleurs autochtones*
- Priorisez, dans votre section locale, les gestes de solidarité envers les droits des peuples autochtones et les questions de justice.
- Plaidez en faveur de la protection et du renforcement des services publics offerts aux Autochtones

DES RESSOURCES POUR JOINDRE LE GESTE À LA PAROLE

Les dossiers et les recherches du SFCP sur les Autochtones

sfcf.ca/autochtones

Centre national pour la vérité et la réconciliation

nctr.ca

Guide et carte interactive des territoires autochtones

territoire-traditionnel.ca

Association nationale des centres d'amitié

nafc.ca

Conseil national des Autochtones du SFCP

sfcf.ca/conseil-national-des-autochtones

Comité des travailleurs autochtones du SFCP-C.-B.

cupe.bc.ca/indigenous_workers_committee

SCFP-Alberta

alberta.cupe.ca/committees/aboriginal-council/

SCFP-Manitoba

cupe.mb.ca/about-us/committees-2/aboriginal-council/

Conseil des Autochtones du SFCP-Ontario

cupe.on.ca/fr/comites/conseil-des-autochtones/

Conseil québécois des Autochtones du SFCP

sfcf.qc.ca/conseil-quebecois-des-autochtones/



SCFP